Dans le lointain, un roulement sourd ronflait dans l'air, se rapprochant d'instant en instant. Le paysan avait calculé juste, c'est le train qui arrivait.

Il restait là, au milieu de la voie, levant d'une main sa torche au-dessus de sa tête fantastiquement éclairé par des lueurs sanglantes.

Tout à coup, le sol trembla sous ses pieds, et au détour de la courbe, les rouges fanaux de la locomotive apparurent. Le train arrivait, lancé à toute vitesse.

Mais, soudain, un coup de sifflet déchira l'air, accompagné d'un bruit strident de freins brusquement serrés sur les roues. Evidemment, le mécanicien venait d'apercevoir la flambée des torches, et tâchait de retenir la machine.

Le vieux Pierre eut un ricanement. Ses mesures étaient bien prises. Elle arriverait jusqu'à lui.

Elle arrivait, en effet, quoique subitement ralentie. Elle n'était plus qu'à quelques mètres, et le paysan, vivement éclairé par les torches, apercevait déjà, se penchant en dehors, la tête d'un homme cramponné à la locomotive, lorsqu'il entendit un cri effrayant :

— Mon père !

— Jean ! répondit le vieillard d'une voix étranglée.

La machine fit encore deux tours de roue... Une détonation formidable retentit...

... Huit jours après, quand le déblaiement fut fait, on sut qui avait volé les cartouches de dynamite.

JOSEPH MONTET.

L'HISTOIRE D'UN CRIME

Mlle Poupon était une vieille fille, depuis trente ans institutrice de village, laide, ridée, maladive et misérable ; car avec ses maigres appointements elle avait trouvé moyen d'élever quatre neveux que la mort lui avait enlevés l'un après l'autre, quand les peines qu'elle avait prises pour eux commençaient à porter leurs fruits. La laideur, la vieillesse, la pauvreté et la maladie n'attirent guère en général, le cœur des enfants. Pourtant Mlle Poupon était adorée de tous ses élèves — et dans le nombre il y en avait d'assez polissons — comme peut l'être la plus tendre des mères. C'était presque incroyable et touchant les délicatesses que trouvaient pour elle ces petits à peine conscients et déjà rudes comme des paysans.

Pendant ce dernier hiver, Mlle Poupon avait souffert d'une bronchite fort grave et longue ; cependant l'école n'avait pas été fermée et l'institutrice n'avait pas demandé de remplaçante. Ses élèves avaient tant supplié, imaginé des combinaisons si satisfaisantes qu'elle avait cédé, et voici comment les choses se passaient. *Tous les matins un des garçons* venait à six heures allumer le feu de la classe, afin qu'il fit bien chaud quand « Mademoiselle » entrerait ; les filles pourvoyaient à ce que le garde-manger de l'école fut rempli, afin que Mademoiselle n'eût pas besoin d'affronter la température extérieure ; on faisait son ménage, la pauvre demoiselle Poupon était servie comme une princesse. Puis chaque jour à huit heures, le doyen de l'école faisait l'appel, s'occupait de la récitation, de l'explication des leçons ; l'institutrice assistait à tout cela, donnait les notes indiquait les devoirs sur une petite pancarte affichée chaque jour dans la classe les corrigeait elle-même, mais ne disait pas un mot pour ne pas fatiguer ses bronches. Elle s'y était engagée à condition que pas un élève ne manquerait à l'appel et que toute la classe sans exception saurait ses leçons.

Il y avait à l'école des gamins paresseux et même de bons garçons qui avaient la tête dure ; mais pendant cet hiver, qui pourtant fut très rude, tout le monde fut exact, tout le monde sut ses leçons. C'est je crois, un état de choses inconnu dans toutes les écoles ; jusque-là, et malgré l'influence particulière que possédait Mlle Poupon, on n'avait jamais vu pareille merveille au village de Saint-Fulbert.

Un inspecteur, qui vint à l'école après trois mois que durait ce miracle, fut absolument enchanté des cahiers qu'on lui montra aussi bien que des réponses qui lui furent faites.

« Mais, remarqua-t-il en se tournant vers Mlle Poupon, point guérie encore et qui pouvait à peine parler, vous payez chèrement les résultats que vous obtenez; ce petit monde est bien fatigant et vous semblez très souffrante ; je ne conçois pas comment vous pouvez faire *votre* classe dans cet état de santé.

— Je ne l'ai pas faite depuis trois mois, » avoua sans hésiter Mlle Poupon. Elle n'avait jamais prétendu à la bravoure et n'était pas rassurée sur les suites de cette imprudente parole ; mais accuser ses enfants de la fatiguer, cela ne se pouvait supporter.

Elle raconta tout. L'émotion rendait chevrotante, presque ridicule, sa voix vieille, un peu fêlée. Pourtant M. l'inspecteur ne souriait pas et même ses yeux étaient si brillants que je ne pourrais en conscience, vous garantir qu'ils fussent bien secs. Ce qui est certain c'est que M. l'inspecteur, loin d'adresser aucun blâme à Mlle Poupon, félicita chaleureusement toute l'école, élèves et institutrice, et renonça même, pour le plaisir de leur dire ce qu'il pensait, à un joli discours amoureusement préparé — il était orateur et utilisait toutes les occasions de le prouver.

Maintenant Mlle Poupon était guérie, tout était rentré dans l'ordre ; toutefois, les gamins paresseux et les bons garçons qui avaient la tête dure conservaient l'habitude de savoir leurs leçons. Malgré ce rassurant symptôme, un psychologue se fut inquiété du caractère étrange que prit, ce soir de janvier, la sortie de l'école. Il y avait de la conspiration dans l'air, les oreilles étaient tendues comme *si l'on se fut défié des indiscrets que* pouvait cacher l'ombre; les yeux inquiets fouillaient les ténèbres ; on se parlait à voix très basse, par phrases coupées, mystérieuses, pleines de sous-entendus sinistres.

« L'important c'est que nous soyons seuls quand nous ferons le coup, on l'entendrait crier...

— Je me charge d'éloigner Mademoiselle ; comme il y a congé ce jour-là, je viendrai la chercher pour voir mon petit frère qui fera semblant d'avoir mal à la tête. On le couchera.

— Bon ; ce n'est pas tout, qui est-ce qui se charge de lui tordre le cou ?

— Dame ! j'aurais peur qu'elle ne se débatte, je n'ai pas assez l'habitude, mais je l'embrocherai si on veut. »

Et il y avait dans tous ces yeux, dans tous ces sourires, une telle expression de malice triomphante que la plupart des mères de famille de Saint-Fulbert, qui pourtant n'étaient pas des psychologues, se méfièrent.

« Toi, t'as l'air de méditer quelque mauvais coup ; j'y vois clair, t'es prévenu prends bien garde aux verges. »

Ils riaient les impudents, en affirmant qu'ils ne pensaient à rien du tout, mais cela ne rassurait pas complètement les mères, car toute la jeune génération espoir de Saint-Fulbert, continuait d'avoir, pendant ces vacances du jour de l'an, des allures louches. A six heures du matin, quand il y avait encore des étoiles au ciel, on trouvait les lits vides et les enfants dégnerpis, fait absolument anormal et inquiétant quand on est en temps de vacances, et qu'il gèle dehors à pierre fendre.

On eut des renseignements sur cequ'ils avaient fait le matin du 3 janvier, car un ouvrier, qui s'en allait à la ville, les rencontra à plus de deux lieues de Saint-Fulbert : il s'amusaient à barrer la grand'route et pourchassaient devant eux deux oies grasses qui poussaient des cris lamentables ; il y en avait comme ça cinq ou six bandes, toute l'école, grands et petits ; enfin ils riaient et chantaient. Tout cela n'était que bizarre mais point répréhensible.

Qu'avez-vous fait des oies grasses ? demandèrent les mamans les plus défiantes.

— Ceux qui les avaient achetées les ont emmenées pour leur tordre le cou. »

Les questions n'affèrent pas plus loin, et personne ne soupçonna la subtilité de cette réponse. Le fait est qu'ils savaient tous parfaitement quels étaient ceux qui avaient acheté les oies, attendu qu'ils avaient versé chacun 25 centimes, destinés à cet achat, dans la casquette de Pichonnet, caissier de la conspiration.

Ils auraient pu dire encore que les pauvres bêtes étaient pendues par le bec dans une grange déserte appartenant au père de Pichonnet, et qu'elles devenaient chaque jour plus tendres et plus propres à être mises à la broche; ils allaient processionnellement et plusieurs fois par jour pour s'assurer du fait, pouvaient l'avancer sans crainte de s'écarter de la vérité ; mais ils jugèrent inutile de révéler ces intéressants détails.

Deux personnes pouvaient les trahir : le fermier chez lequel ils avaient acheté les oies, ou sa femme ; pour le fermier il ne s'en serait point fait scrupule, carcette *bande de gamins ne lui avait pas semblé* une clientèle sérieuse, et il avait d'abord refusé de livrer sa marchandise, même après s'être assuré qu'il serait payé comptant. Mais le doyen de l'école s'était acquis la protection de la fermière en lui disant quelques mots à l'oreille et le marché s'était conclu.

Ce vieil homme grognon avait bien risqué quelques mots un peu durs sur la folie de la jeunesse aprés le départ de la bande joyeuse, mais sa femme qui de la porte les regardait s'éloigner avec un rire attendri lui avait vertement fermé la bouche.

« Cette folie-là leur passera plus vite qu'elle ne nous reviendra, mon vieux ; ils ont le cœur content, c'est des braves enfants, ainsi n'en dis pas de mal. »

Ah ! ce n'est pas elle qui les aurait trahis, la fermière !

C'était la coutume, à Saint-Fulbert, de rentrer à l'école le second lundi de janvier ; le dimanche veille de cette rentrée, Mlle Poupon, de temps immémorial invitait à dîner tous ses élèves pourtirer les rois. Mais cette année, pour la première fois depuis trente ans, on ne tirait pas les rois à l'école. Mademoiselle l'avait annoncé tristement le jour de sortie. Maladie, médecin et pharmacien avaient si bien vidé sa bourse, jamais très ronde, qu'il n'y restait pas même de quoi subvenir aux frais de cette modeste fête.

Et, *comme si le sort s'acharnait encore* à attrister ce jour pour la pauvre Poupon, une de ses élèves vint la chercher le matin pour voir son petit frère malade pas bien malade heureusement. Tout compte fait, il valait mieux que Mademoiselle ne passât pas toute seule cette journée ; elle le comprit, et se laissa retenir jusqu'au soir. Mais quelle stupéfaction, en approchant de l'école, de voir toutes les fenêtres de la classe illuminées; tremblante, elle courut, ouvrit la porte précipitamment : comme tous les ans, le couvert était mis, les galettes trônaient sur la table, et par la porte ouverte de la cuisine, on apercevait les deux oies qui achevaient de rôtir devant une claire flambée.

Ecoliers et écolières, peignés et pommadés, en robes de fête et blouses de cérémonie, attendaient en silence Mlle Poupon. On se leva tous ensemble à son entrée et Pichonnet prit la parole pour supplier « Mademoiselle » d'accepter l'invitation de ses enfants.

Les polissons avaient avoué leur crime et confessé leur dissimulation ; mais les mamans troublées par l'énormité de ces aveux, avaient toutes commis la même erreur : les verges étaient restées pendues au mur et une grêle de gros baisers contents s'était abattue sur les joues roses des coupables.

HENRI FAYEL.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une réunion du Comité républicain radical à l'Epeule. — Une centaine de personnes se sont réunies, samedi soir, dans la salle du petit théâtre des *Menus Plaisirs*, rue Cugnot, sur l'invitation du *Comité républicain radical*, de Roubaix.

M. Louis Kowalski, président, explique le but de la réunion. Il est urgent de se grouper, dit-il, et d'organiser, dans un but de propagande, des comités de quartier à *seule fin* d'empêcher les défections et d'étudier les questions sociales. Il donne la parole à M. Coupez, rédacteur de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing*.

L'orateur, dans un long et touffu discours qui indique clairement un début dans l'art de Démosthène, invite les républicains radicaux à se grouper, et reproche le manque de cohésion de cette fraction républicaine. Il voit dans la revision de la constitution un acte qui s'impose, et dont il donne tout l'honneur à Clémenceau.

Le boulangisme, contre lequel naturellement il fait une charge à fond de train, est né de Clémenceau, dit-il, puisque c'est lui qui a été dénicher le général, le boulangisme a, paraît-il, empiété sur le radicalisme. Devant le flot réactionnaire et opportuniste, dit l'orateur, il faut être radical, c'est le seul moyen de tuer des idées enracinées depuis 18 siècles (!!!)

Après avoir tempêté un peu contre le capital, l'orateur en arrive au socialisme et émet sur lui des théories qui ne paraissent point au public qui se fache carrément. Le socialisme, dit-il, ne peut arriver à rien, parce que ses principes ne sont pas définis. (De longs murmures accueillent cette insinuation). Nous ferons la revision, puisque le peuple la réclame, mais nous la ferons radicalement. M. Coupez dit ensuite qu'il laisse la parole à M. Moreau, dont la *voix* est plus autorisée que la sienne.

Aussitôt, un auditeur s'écrie avec violence : « La voix de M. Moreau ne sera pas plus écoutée que la vôtre. »

Puis, lorsque M. Coupez prétend qu'il sera socialiste quand il le faudra, mais que pour l'instant il ne le sera pas, une tempête s'élève dans la salle. *et un citoyen dit : « Il méprise le socialisme*, et il dit qu'il sera socialiste ! » L'orateur termine en répétant qu'il sera socialiste, quand le socialisme sera défini.

M. Moreau, au milieu des applaudissements de la salle, prend alors la parole, et refute un à un les arguments de M. Coupez. Il défend Clémenceau d'avoir fait le général Boulanger, et prétend que République et Socialisme sont deux mots qui ne se peuvent séparer. M. Moreau invite les citoyens à se grouper pour étudier les questions sociales, surveiller les actes de leurs députés, et les mettre dans la bonne voie quand ils s'en écartent.

Parlant de l'instruction obligatoire et laïque, l'orateur dit que si la chose est en progrès, il y a encore beaucoup à faire, car il faudrait donner à chaque enfant l'instruction que réclame son intelligence, surveiller ses aptitudes de façon à en faire un citoyen utile à la société.

Vous êtes socialiste, dit-il, on vous traite alors de révolutionnaire, on vous accuse de vouloir la suppression du capital, alors que ce serait la plus grande bêtise du monde; au lieu de supprimer le capital, nous voulons l'augmenter pour en faire profiter tous. Mais ce que nous ne voulons pas c'est l'accaparement du capital par les mêmes mains. C'est cet accaparement qui fait la misère de l'Angleterre et de l'Italie. Depuis l'invention des machines, la production s'est quintupiée; plus les machines travailleront plus elles produiront. Malheureusement, les ouvriers attelés à ces machines restent malheureux, parce que leur condition n'a pas fait les mêmes progrès que l'outillage.

L'orateur a terminé naturellement son long discours, que nous ne pouvons entièrement résumer, en *mangeant* du prêtre. Il n'en pouvait être autrement. Les pères capucins ont été arrangés de belle manière, et la papauté a été traitée de vieille institution qui s'écroule. Après avoir parlé encore quelques instants de l'instruction laïque et dit que les pères chrétiens se plaignaient faussement d'être contrariés dans leur système d'éducation « puisse la loi scolaire qui pourtant n'admet, dans son programme, que les sciences immuables, a un article qui proscrit aux instituteurs de faire connaître Dieu à leurs élèves », il a terminé en prêchant l'union, et en invitant les auditeurs à former un comité dans le quartier.

La séance a été levée à dix heures et demie sans autre incident.

La réception de la « Roubaisienne ». — Le Comité des anciens gymnastes de la *Roubaisienne* organise pour lundi une réception triomphale à notre courageuse société de gymnastique ; réception qui sera certainement bien légitime, puisque nos concitoyens ont remporté, au milieu des 12,000 gymnastes du monde entier, une des plus hautes récompenses du XVe Concours fédéral.

Une fausse porte, garnie de feuillages et formée d'attributs de gymnastique, sera construite rue de la Gare, en face le Grand Café.

Une autre, garnie de fleurs et de branches, sera installée, en face le marché couvert.

De plus, le siège social de la *Roubaisienne* sera brillamment décoré et illuminé intérieurement et extérieurement par les soins du comité des anciens gymnastes

Nous sommes certains qu'indépendamment de ces préparatifs, tous nos concitoyens se rendront lundi à 7 h. à la gare pour acclamer, comme elle le mérite, l'habile et vaillante phalange roubaisienne.

Une adjudication pour les travaux de construction d'un aqueduc rue Darbo, chemin vicinal d'intérêt commun 112, aura lieu le mardi 16 juillet 1889 dans l'une des salles de la mairie de Roubaix, à onze heures du matin.

Le devis s'élève à la somme de 5,000 francs, y compris celle de 251 fr. 50 pour dépenses imprévues.

Cautionnement à verser : 100 fr.

M. Vantomme, dont nous avons parlé dernièrement au sujet du *drame de la rue Daubenton*, a été interrogé par le commissaire de police, qui n'a relevé aucune charge contre lui, et a constaté simplement une erreur. M. Vantomme appartient à une honorable famille, et occupe lui même un emploi de confiance dans une maison de Roubaix.

Nous avons raconté hier qu'un enfant de neuf ans, nommé Louis Félix, effrayé par un chien, s'était jeté dans les jambes d'un cheval, et avait reçu un coup de pied de l'animal. Nous avons reçu hier la visite de M. Jacob Sanders, repasseur de couteaux, propriétaire du chien, qui prétend que sa bête n'est pour rien dans l'accident et que l'enfant a commis simplement une imprudence.

Les sociétés qui naissent. — Un arrêté de M. le Préfet du Nord, en date du 8 juin, a autorisé la création de la société *Les Amis Pinsonneurs*, établie chez M. Herchuez, cabaretier rue de la Rochefoucauld.

Croix. — La société de gymnastique *La Patriote*, de Croix, a obtenu, au concours de Paris, en deuxième division, contre 220 concurrents :

1° Le 2e prix concours en section.

2° Le 3e prix concours d'honneur, production libre.

3° 4 prix individuels sur 6 gymnastes concurrents, 3e, 4e, 6e et 14e.

Ne pas confondre. — La succursale de la **Grande Teinturerie SONNEVILLE** est située : **11, rue du Vieil-Abreuvoir,** (en face des FABRIQUES PARISIENNES). 39203

Première communion. — *Bottines.* — Photographie d'Art Shettle, rue Chanzy, 47. — Pour choisir son heure, prière de vouloir bien se faire inscrire à l'avance. 28915—19785

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REAUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (seconde édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

« **Ma foi ! allons voir l'Exposition.** » — Jeudi vers 6 heures du soir, on voyait un homme se grattant le front, et paraissant très indécis sur le parti qu'il avait à prendre. Tout à coup il lança l'exclamation relatée plus haut, et il prit d'un pas délibéré le chemin de la gare.

Mais présentons d'abord le personnage ; il s'appelle Louis Picavet, âgé de 33 ans, demeurant rue d'Anvers, cour Pollet; il a six enfants et est aussi mauvais mari que père dénaturé. L'hiver dernier, un jour de froid des plus rigoureux, à 11 heures du soir, il jeta sa femme à la porte, et quand elle se fut éloignée, il mit dehors ses six enfants, dont un de deux mois et il se coucha. La police fut prévenue : l'enfant de deux mois fut gardé par une charitable voisine et les cinq autres conduits au poste avec leur père !

Cet homme est peintre quand il y pense, et cela est rare. Cependant, jeudi dernier, il travaillait dans un cabaret de la rue de Paris. La débitante avait en lui une certaine confiance, et plusieurs fois elle l'avait chargé de commissions dont il s'était toujours acquitté à son entière satisfaction. Jeudi elle lui donna 55 francs pour les porter au brasseur, lui recommandant de n'être pas longtemps en route.

Dans vingt minutes, je suis rentré. Et il partit en tenue de travail, salopette, blouse blanche, casquette sur l'oreille.

... Le lendemain, la cabaretière, inquiète, se rendit cour Pollet, la femme du peintre ne savait rien; toutes deux se rendirent chez M. Vancostenoble conter la chose; et la malheureuse épouse s'en alla en poussant ce soupir d'espérance : « *Si au moins, il savait ne plus revenir !* »

Mais ce matin, il était de retour ; et il ne se cachait pas le moins du monde. Conduit dans le cabinet du commissaire, il raconta son Odyssée avec un sang-froid imperturbable. « Je reconnais avoir reçu 56 fr. ; je crois même que la somme était plus forte, je n'ai pas vérifié. Je me suis rendu droit au bureau de la brasserie ; le caissier n'y était pas ; je suis allé me rafraîchir dans le voisinage et j'ai dépensé vingt sous. En sortant, j'ai réfléchi un petit moment et je me suis dit : *Ma foi ! allons voir l'Exposition*. Je suis parti aussitôt, et je me suis bien amusé. C'est très beau l'Exposition ! »

Quand l'agent m'a rencontré, j'allais droit chez Madame X..., pour *m'excuser*, et lui dire que si elle voulait avoir un *peu* de patience, je l'aurais désintéressée. — Combien vous reste-t-il ? lui demanda-t-on. — Un sou juste ! — Tiens, dit l'agent, c'était ce qu'il fallait pour boire une goutte chez Mme X... — C'est bien ce que je m'étais dit, répliqua le pseudo peintre l'picavet !!!

Concert. — Le concert d'aujourd'hui de la place Thiers sera donné par l'*Union des Trompettes* qui exécutera les morceaux suivants :

Allégro militaire, valse, les *Noces d'or*, fantaisie, *Genillette*, polka, arrangés par Bodin fils ; le *Rouennais*, galop.

Disparition. — Louis Deltour, 36 ans, rue Famelart est disparu depuis mercredi matin ; Desbouvier Adolphe, écolier au Blanc-Seau, n'est pas rentré chez ses parents depuis le 14 au matin.

Contravention. — Gilmet Jules, 20 ans, domestique à Roubaix, rue de l'Ommelet, pour défaut d'éclairage et allure trop vive avec une voiture non suspendue.

LILLE

L'Ecole des Arts-et-Métiers de Lille. — Sur la proposition de M. Batigny, architecte du gouvernement, M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient de nommer pour exécuter les sculptures d'art de la façade principale de l'Ecole nationale des Arts-et-Métiers de Lille, cinq sculpteurs du Nord.

M. Cordonnier, grand prix de Rome, exécutera le fronton principal : la France républicaine encourageant les arts et l'industrie. M. Fagel, grand prix de Rome, est chargé de la statue des *Arts* ; M. Mabille, 3e médaille du Salon, de la statue des *Sciences*; M. Laoust, de celle de l'*Industrie*, et M. Darcq, professeur de sculpture des Ecoles académiques de Lille, de celle du *Commerce*.

Le colonel du 19e chasseurs. — M. le colonel de Coniac, commandant le 19e régiment de chasseurs à cheval, à Lille, a demandé, il y a trois jours, sa mise à la retraite et vient d'obtenir un congé qui deviendra sans doute définitif.

Samedi matin, M. de Coniac, très ému, a fait des adieux touchants à ses officiers, — qui l'ont ensuite accompagné à la gare, à 1 h. 23.

TOUJOURS LE MÊME

Que de modes, mon Dieu ! de coupes de corsages,
De modèles divers de robes, de chapeaux,
Tout celà dure un mois, tandis que le CONGO
Reste éternellement le sauveur des visages.
19696—39240d JULES DULONG.

CONCERTS & SPECTACLES

Les concerts publics. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public le dimanche 16 juin courant, de 5 à 7 heures du soir, au jardin de Barbieux et le jeudi 20 juin, de 8 heures 1/2 à 10 heures du soir, Boulevard Gambetta.

Première partie. — *Fanfare Delattre* : 1. Le *Troubadour*, allégro militaire, C. Rauno ; 2. Marche espagnole, L. Montagne ; 3. Fragment de *l'Arlésienne*, G. Bizet.

Deuxième partie. — La société chorale l'*Union des Travailleurs* : 1. *Le Chant des Druides*, Saintis ; 2. *Les Esclaves*, Saintis.

Troisième partie. — *Fanfare Delattre* : 1. *Aubade printanière*, P. Lacombe ; 2. *Sans-Souci*, polka, J. Steenebrugghe ; 3. Ouverture de *Guillaume Tell*, Rossini.

CONSEIL MUNICIPAL D'HALLUIN

Séance du 13 juin 1889

M. Edmond Demeestère est nommé secrétaire.

Le Conseil approuve les comptes administratifs de l'hospice et du bureau de bienfaisance des exercices 1888 et les budgets établis par les Commissions administratives de ces établissements pour 1890.

Il approuve ensuite le compte de gestion de la commune de 1888 d'où il résulte un excédent de recettes de 13.819 francs 57 c.

En ce qui concerne le produit de l'octroi, qui s'est élevé en 1888, à 74,930 fr. 39 c. le conseil est d'avis que ce produit ne peut être porté au budget de 1890 pour une somme supérieure à 70,000 fr., attendu que si l'octroi a produit l'année dernière près de 75,000 fr., c'est sur suite de la construction d'un établissement industriel important ayant transporté à la ville environ 2,000 fr.

Le Conseil prend ensuite la délibération ci-après au sujet du traitement supprimé aux budgets de 1888 et 1889 au chef de musique.

M. le Maire fait connaître que plusieurs demandes lui ont été adressées en faveur du rétablissement de la société de musique comme musique municipale, *ainsi que du traitement du chef de musique.*

Il rappelle que cette société a demandé à être séparée du corps des sapeurs pompiers en 1886, par une pétition signée de 53 membres, et que le Conseil municipal, par délibérations des 17 juin 1886, 25 août 1887 et 26 juin 1888, a été d'avis, à l'unanimité, qu'il y avait lieu de donner satisfaction au vœu de cette société, mais que jusqu'ici M. le préfet a refusé à cette dernière l'autorisation que le Conseil municipal et elle-même sollicitent vainement depuis 3 ans.

Que comme conséquence de ce refus, le traitement de 1000 fr. voté au chef de musique par le Conseil municipal pour les exercices 1888 et 1889 a été retranché des budgets de ces exercices par M. le Préfet avec indication qu'il ne pourrait être rétabli qu'après que la compagnie des sapeurs-pompiers aurait été régulièrement constituée.

Et enfin que le chef de musique n'a touché aucun traitement en 1888, quoi qu'il ait toujours continué et qu'il continue encore actuellement à donner des répétitions et qu'il n'en perçoit encore aucune rétribution en 1889.

Après diverses observations,

Le Conseil considérant que la commune n'est pas en mesure de pouvoir réorganiser en ce moment le corps des sapeurs pompiers dont la musique était autrefois indépendante;

Que dans presque toutes les communes il existe des sociétés de musique municipale et qu'il est surprenant que bien que la loi lui en donne le droit, M. le préfet use de son pouvoir pour refuser à la société musicale, à l'encontre des vœux de la commune et du conseil municipal qui la représente, l'existence municipale qu'elle réclame ;

Que la société de musique contribue indistinctement à l'embellissement des fêtes nationales, communales et religieuses qui ont lieu à Halluin, et qu'elle a encore dernièrement fêté l'anniversaire de la réunion des États-Généraux, comme elle a toujours prêté son concours à celles du 14 juillet aussi bien qu'aux processions;

Que d'ailleurs les processions sont réclamées par la presque unanimité des habitants, tant au point de vue de leurs croyances religieuses que de leurs intérêts ;

Que d'un autre côté le chef de musique d'Halluin, qui dirige cette société depuis plus de 50 ans à la satisfaction générale, a toujours apporté, dans l'accomplissement de ses fonctions, le plus grand zèle et le plus entier dévouement bien que pendant de longues années il ne lui ait été alloué qu'un traitement très modique;

Attendu que ce chef entouré à juste titre de l'estime publique tant en raison de son aptitude que de ses qualités morales, est maintenant arrivé à un âge avancé, qu'il a été depuis quelques années cruellement éprouvé dans sa famille par des maladies et la *perte de plusieurs enfants*, et qu'il se trouve ainsi privé de son traitement au moment même où les moyens d'existence lui font défaut ;

Qu'il est du devoir du Conseil municipal de protester énergiquement au nom des habitants d'Halluin, contre la situation regrettable que crée à ce digne chef la mesure prise à l'égard de la société de musique qu'il dirige :

A l'unanimité,

Émet le vœu que la société de musique d'Halluin soit déclarée indépendante du corps des pompiers, et érigée en musique municipale ;

Et que le traitement de 1,000 fr. voté par le Conseil municipal, en 1889, pour le traitement du chef et laissé en réserve audit budget, puisse être payé à M. Rédelé;

Il espère qu'en considération des motifs susénoncés, M. le préfet voudra bien revenir sur sa décision et accorder l'autorisation nécessaire au rétablissement de la société de musique, comme musique municipale et par suite le payement du traitement alloué au chef.

Bail pour la location d'une nouvelle école rue de Lille

M. le maire rappelle que, par sa délibération du 18 mars dernier, le Conseil l'a autorisé à signer comme contraint et forcé un bail pour la location d'un immeuble situé rue de Lille, appartenant à M. Mahieu, pour servir à usage d'école laïque de garçons;

Et que les conditions de ce contrat obligatoire ont été indiquées à la commune par l'autorité supérieure qui en a fixé la durée à neuf années avec faculté de résiliation à l'expiration de la sixième, et le prix de location à 1,800 francs par an payables par trimestre;

Il donne ensuite lecture d'un arrêté de M. le Préfet du 19 avril dernier approuvant définitivement ledit bail et mettant le Conseil municipal en demeure;

1° De voter dans un délai de quinze jours un crédit de 1,350 francs pour le paiement de la location dont il sagit du 1er avril au 31 décembre 1889 ;

2° D'inscrire au budget de 1890 un crédit de 1,800 francs pour le paiement des frais de location de la dite école pendant la dite année.

Puis il invite l'assemblée à délibérer sur le vote des crédits sus-énoncés.

Après diverses observations,

Le Conseil :

Considérant que la création de la nouvelle Ecole de la rue de Lille n'était nullement justifiée, attendu que l'ancienne école dite du Colbras, qui donnait l'instruction à plus de 500 enfants lorsqu'elle était dirigée par les congréganistes, ne compte plus actuellement qu'une centaine d'élèves ;

Que cette ancienne école du Colbras, aujourd'hui si peu fréquentée, est située à proximité du centre de la commune et sur un emplacement bien choisi, qu'elle est parfaitement aérée, pourvue d'une cour étendue et d'un hangar couvert et qu'elle réunit les meilleures conditions de salubrité, tandis que la nouvelle école de la rue de Lille est environnée de bâtiments très élevés, n'a qu'une petite cour de quelques mètres et 2 classes sur 3 n'ayant qu'une hauteur de 2m 50 seulement ;

A l'unanimité,

Réitère les observations qu'il a émises dans sa délibération sus-rappelée du 8 mars dernier et déclare de nouveau que ce n'est que contraint et forcé qu'il vote la dépense de la location d'une nouvelle école à inscrire au budget additionnel de 1889 et au budget primitif de 1890, telle qu'elle est imposée à la commune par l'arrêté sus-énoncé de M. le Préfet du 19 avril dernier.

Il donne ensuite communication d'une lettre de M. le préfet l'invitant à faire transporter dans la nouvelle maison d'école de la rue de Lille tous les objets scolaires de l'ancienne école de la Place et notamment le matériel du cours de physique et de chimie.

Puis il informe l'assemblée qu'il n'a pas cru pouvoir faire opérer ce transfert sans avoir pris préalablement l'avis du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le maire à faire transporter le matériel sus-énoncé dans le local de la nouvelle maison d'école.

Il a en outre, qui si, le directeur de cette école veillera soigneusement à l'entretien et à la conservation des objets qui composent ce matériel d'enseignement scientifique.

M. le Maire donne ensuite lecture d'une autre lettre par laquelle M. le préfet exprime qu'il serait quand bonne administration de dresser un état des lieux du nouveau local scolaire de la rue de Lille et le prie de s'entendre avec le propriétaire pour procéder de concert à ce travail.

Il informe l'assemblée qu'il a délégué à cet effet M. Leduc, surveillant des travaux municipaux, qui vient de dresser cet état de concert avec M. Mahieu.

L'immeuble en question qui servait auparavant de maison d'habitation à M. Mahieu, est décorée avec un luxe que ne comportent nullement les locaux à usage d'école et de logement d'instituteur.

Après cette considération, l'Assemblée :

Considérant que l'immeuble dans lequel est installée la nouvelle école de garçons est loué à un prix beaucoup plus élevé que son prix réel et que par suite le propriétaire doit avoir certainement compris dans le loyer les dégradations qui pourraient être occasionnées au mobilier décoratif pendant le cours du bail ;

Décide à l'unanimité qu'il décline toute responsabilité de la commune dans les dégradations qui pourraient être constatées au dit mobilier à l'expiration dudit bail et prie M. le Préfet de vouloir bien ratifier cette décision. *(A suivre.)*

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du samedi 15 juin

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Ont été prononcées, les condamnations suivantes :

Joseph Delattre, 6 jours de prison et 24 francs d'amende pour outrages et ivresse ; Jean-Baptiste Duthoit et Alice Maleghem, 100 francs d'amende pour adultère ; Emile Kerkove, 3 mois de correction pour vol d'un chien à Roubaix ; Gustave Dewatcher, 2 mois

---

FEUILLETON DU 17 JUIN 1889. — N° 65

LA CHAMBRE ROUGE

Par Pierre ZACCONE

DEUXIÈME PARTIE

LE CŒUR DE BERTHE

XV

— Oui, monsieur, répondit Paul.

— Vos affaires sont en meilleur état de ce côté ?

— En effet.

— On me l'a dit.

— Je vous l'aurais dit moi-même si je n'avais eu peur de voir encore une fois s'effondrer mon bonheur.

— Enfin vous êtes heureux ?

— Elle m'aime, monsieur !... Et vous comprenez... après avoir désespéré...

— Je comprends ! seulement je crains bien mon pauvre ami, que vos épreuves ne soient pas encore finies.

Paul se leva effaré.

— Que voulez-vous dire, monsieur, s'écria-t-il et de quel nouveau malheur suis-je menacé ?

— Il ne s'agit pas de vous.

— Et de qui donc ?

— De mademoiselle Gautier.

— Berthe ! Mais je la quitte à l'instant : le docteur a déclaré qu'elle était sauvée, et je ne vois pas...

— Ecoutez-moi.

— Ah ! par grâce, monsieur, parlez ;

Il y eut un court silence ; puis M. Desaubrays reprit :

— Vous m'avez confié, je crois, dit-il que votre père avait quitté Morlaix ?

— Sans doute.

— Et il est allé à Montpellier ?

— C'est celt

— Quand il est parti il ne vous a pas dit ce qu'il allait faire dans cette ville où il a été condamné ?

— J'ai pensé qu'il désirait se procurer quelques derniers documents, utiles à la révision de son procès.

— Ce désir était en effet, de nature à le déterminer; mais il y en avait un autre.

— Lequel ?

— Vous ne devinez pas ?

— Je cherche.

— Ne cherchez pas, je vais vous le dire : le but de Pierre Gilbert, en se rendant à Montpellier, était de provouuer sans plus de retard cette révision qui lui tient à juste titre si fort au cœur.

— Et il l'a fait ?

— Depuis trois jours.

— Sans m'en prévenir ?

— Il aura craint de nouvelles résistances ; de plus il ignorait la nouvelle situation dans laquelle vous vous trouvez, mademoiselle Gautier et vous !

— Mais enfin ?

— Enfin, mon cher ami, j'ai reçu par le courrier de ce soir une invitation d'avoir à prévenir M. Giral dit *Gautier*, qu'il aurait à répondre à M. le juge d'instruction de ce qui s'est possé à Montpellier il y a vingt-cinq ans !

Paul retomba atterré.

Cette fois tout était bien fini.

C'était le coup de grâce !

— O Berthe! Berthe! murmura-t-il éperdu... Que va-t-elle penser de moi ?

M. Desaubrays lui prit les mains.

— Calmez-vous, mon ami, lui dit-il ; l'incident est douloureux sans doute ; mais il devait se produire, et nul ne peut trouver mauvais que Pierre Gilbert veuille rentrer enfin dans la plénitude de son honneur.

— Oui, vous avez raison ! balbutia Paul ; mais, elle, mon Dieu ! ma pauvre Berthe ?

— Je la verrai.

— Vous, monsieur !

— Demain.

— Ah ! Que de bontés !

— Je veux la préparer ; elle a quelque confiance en moi.... elle m'écoutera, et j'espère qu'elle ne vous en voudra pas.

— Mais cette fois fois, ce sera une séparation définitive.

— Peut-être,

— Quel espoir puis-je conserver,

— Ne vous hâtez pas de vous désespérer, et réfléchissez à ce qui s'est passé depuis quelques semaines. Il y a quinze jours à peine, tout était perdu. Mademoiselle Gautier vous haïssait, disiez-vous et vous ne deviez plus la revoir, tandis qu'aujourd'hui vous l'avez revue, vous savez qu'elle vous aime. Ne soyez pas si exigeant, et par ce que Dieu a déjà fait pour vous, jugez de ce qu'il peut faire encore.

— C'est vrai !

— Et puis, qui sait ? Jusqu'à présent, il n'est pas question d'accuser M. Gautier ; il ne s'agit encore que d'une enquête; nous verrons ce qu'elle fera connaître. Moi, d'abord, j'ai toujours pensé en dépit des présomptions redoutable qui s'élèvent contre lui, que M. Gautier n'est pas coupable.

— Mais ce changement de nom ?...

— Qui vous a dit qu'il ne lui était pas imposé par la nécessité de cacher quelque honte de famille ?... Et, tenez ! j'irai plus loin ; et puisque nous sommes entre nous et que je suis sûr de votre discrétion, je puis bien pous dire ce que j'ai appris ce matin.

— Qu'est-ce done ?

— Un fait bizarre.

— Qui concerne M. Gautier ?

—